

Annexe 3 : échéancier des appels à contributions

	Moins de 11 salariés (1.85%)	Plus de 11 salariés (1,9%)
1 ^{er} mars 2019	Solde des contributions formation sur la masse salariale 2018 pour toutes les tailles de structures : collecte habituelle sur l'ancien champ de l'OPCA	
Mai 2019	-	Acompte au titre de la contribution conventionnelle de Branche sur la masse salariale 2018 ou 2019 estimée.
15 septembre 2019	-	Acompte de 75 % au titre de la contribution formation sur la masse salariale 2018 ou 2019 estimée
1 ^{er} mars 2020	Collecte au titre de la contribution formation sur la masse salariale 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Solde de la contribution formation sur la masse salariale 2019 (légale + conventionnelle) • 1^{er} acompte de 40 % sur la masse salariale 2019 ou 2020 estimée
15 septembre 2020	-	2 ^{ème} acompte de 35% sur la masse salariale 2019 ou 2020 estimée
1 ^{er} mars 2021	Collecte au titre de la contribution formation sur la masse salariale 2020	Solde de la contribution formation sur la masse salariale 2020